

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 06 SEPTEMBRE 2022 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5

ABSENTS

Marie-Claire Tétreault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Julien Bussièrès, siège no 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 15 août 2022
Séance extraordinaire du 31 août 2022
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'août 2022
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Avis de motion Règlement numéro 594-3 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Demande de dérogation mineure - 1560, Place de la Samare - Dérogations pour l'aménagement d'aires de stationnement
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau - 1010-1012, rue Bissonnette - Construction d'une habitation unifamiliale jumelée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

7.4 Rétrocession ou vente du lot numéro 4 961 068

8. ADMINISTRATION

8.1 Autorisation de transferts budgétaires

8.2 Offre de services professionnels - Cain Lamarre

8.3 Désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile

8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 570-3 amendant le règlement 570 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

8.5 Vente pour non-paiement des taxes - Nouvelle directive du conseil

8.6 Assurances collectives / Renouvellement 2022-2023

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

9.1 Collecte du vieux-fer

9.2 Demande de contribution financière - Projet « Je dessine mes rêves »

9.3 Participation à l'événement « Bison en fête »

9.4 Demande de gratuité - Maison des Jeunes L'Initiative

9.5 Demande du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt

10. LOISIRS

10.1 Aucun

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

11.1 Certificat de paiement no 3 - Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker

11.2 Soumission - Sel de déglacage

11.3 Ordre de changement no OCA-01 / Projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker

11.4 Ordre de changement no OCA-02 / Projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker

11.5 Offre de services - Plantation d'arbres pour une haie d'intimité (Place de la Samare)

11.6 Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts - Développement domiciliaire de la phase III du Boisé du Ruisseau

11.7 Travaux de pompage et de stockage des boues en géotubes

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

13.1 Offre de services - Contrôle qualitatif des matériaux (agrandissement de l'usine du lac Bowker)

13.2 Redécoupage électoral fédéral - Région du Val 7

13.3 Levée partielle d'interdiction de stationner sur l'avenue du Parc

13.4 Signature d'une promesse et d'un acte de vente - Lot numéro 4 284 561 (partie)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

321-22-09-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

322-22-09-06

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 août 2022 et la séance extraordinaire du 31 août 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

323-22-09-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 1^{er} septembre 2022 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 302 072.13 \$ (trois cent deux mille

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

soixante-douze dollars et treize sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

324-22-09-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que
proposée.

ADOPTÉE

325-22-09-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la
présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT
NUMÉRO 594-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME.**

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une

copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

326-22-09-06

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1560, PLACE DE LA SAMARE -
DÉROGATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre l'aménagement d'aires de stationnement dérogatoires au 1560, place de la Samare;

ATTENDU QUE le stationnement actuel prévoit 12 cases de stationnement, dont 4 qui ne bénéficient pas d'un accès direct à la rue (nécessité de déplacer un véhicule pour y accéder);

ATTENDU QU'une partie de l'aire de stationnement actuelle est située en cour avant et bénéficie d'une situation de droit acquis;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre une meilleure gestion de l'aire de stationnement, autant pour les locataires que le voisinage;

ATTENDU QUE la situation du terrain ne permet pas un réaménagement complet de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise les dérogations mineures suivantes :

- Autoriser une superficie totale des aires de stationnement situées en cour avant de 50 %;
- Autoriser, l'aménagement de 2 cases de stationnement ayant une longueur de 5 mètres.

ADOPTÉE

327-22-09-06

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 1010-1012, RUE BISSONNETTE - CONSTRUCTION
D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale jumelée, sur le lot actuel 4 961 076, à l'adresse civique 1010-1012 rue Bissonnette, située dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d'un étage, comprenant deux logements principaux (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 1787 pieds carrés (166 m²);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement d'acier architectural MAC, couleur Cèdre et Chêne blanc, ainsi que d'un revêtement de pierre Permacon. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 2,5 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, 2 galeries à l'avant ainsi que 2 patios à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée.

ADOPTÉE

328-22-09-06

RÉTROCESSION OU VENTE DU LOT NUMÉRO 4 961 068

ATTENDU l'écrit reçu en date du 23 août 2022 de la part du propriétaire du lot numéro 4 961 068, mentionnant qu'il n'était plus possible de procéder à la construction du bâtiment sur le lot précité dans les délais prévus à l'acte de vente ;

ATTENDU QU'il est prévu à l'acte de vente signé le 02 mars 2022 (no enregistrement : 27 067 483) que le Conseil municipal peut exiger la rétrocession du terrain numéro 4 961 068, incluant une indemnité de 394 \$, représentant 5 % de la valeur de l'immeuble, et que l'acquéreur doit acquitter tous les honoraires professionnels relatifs à ladite transaction de rétrocession;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Valcourt que le lot précité soit revendu rapidement, afin de ne pas retarder la construction d'une nouvelle résidence sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proposer au propriétaire du lot numéro 4 961 068 de vendre celui-ci à un tiers pour

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

le même prix et aux mêmes conditions que ceux prévus dans l'acte de vente signé le 02 mars 2022;

D'obliger le propriétaire actuel du lot à inclure la Ville de Valcourt à titre d'intervenante à l'acte de vente à intervenir entre les parties;

À défaut d'acceptation de cette proposition ou si aucun acheteur n'est trouvé dans les six mois de l'adoption de cette résolution, d'exiger la rétrocession du lot numéro 4 961 068, circonscription foncière de Shefford, Cadastre du Québec, incluant une indemnité de 394 \$ représentant 5 % de la valeur de l'immeuble. La transaction devra être complétée au plus tard dans les trente jours suivant l'expiration du délai de six mois, devant un notaire de Groupe RDL inc. Les frais de la transaction seront à la charge du propriétaire du lot.

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente à intervenir pour la transaction à venir concernant le lot numéro 4 961 068.

ADOPTÉE

329-22-09-06

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains ajustements budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires pour un montant tel que présenté au document en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

330-22-09-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CAIN LAMARRE

ATTENDU l'offre de services professionnels de Cain Lamarre SENCRL, pour une banque d'heures et un service de consultation juridique, en date du 16 août 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter l'offre de services de Cain Lamarre SENCRL, et d'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault et madame Karine Boucher, directrice générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023

ADOPTÉE

331-22-09-06

DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 du *Code civil du Québec* permettent au maire, aux membres du conseil municipal et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt demande au ministre de la Justice de désigner monsieur Pierre Tétrault, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Valcourt;

Que la présente résolution soit transmise au directeur de l'état civil, en plus du formulaire requis et des frais, le cas échéant.

ADOPTÉE

332-22-09-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 570-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 570 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **570-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 570 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

333-22-09-06

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES - NOUVELLE DIRECTIVE DU CONSEIL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les ententes de paiement pour les taxes non payées pour l'année en cours seulement. Au 31 décembre de chaque année, les taxes municipales de l'année en cours devront avoir été payées dans leur entièreté, à défaut de quoi l'immeuble concerné sera assujéti aux conditions de la vente pour non-paiement des taxes.

ADOPTÉE

334-22-09-06

ASSURANCES COLLECTIVES / RENOUELEMENT 2022-2023

ATTENDU QUE les conditions financières proposées par l'assureur Financière Manuvie, pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, sont justifiées;

ATTENDU la recommandation favorable de Groupe Financier AGA inc., le courtier d'assurances collectives de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés/cadres/professionnels de la Ville de Valcourt et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie, concernant l'assurance collective des employés/cadres/professionnels de la Ville de Valcourt, pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Bélisle, du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

335-22-09-06

COLLECTE DU VIEUX-FER

ATTENDU la demande du Club Optimiste de Valcourt, pour le prêt du stationnement de l'hôtel de ville pour la collecte bi-annuelle du vieux-fer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de prêt du stationnement de l'aréna plutôt que celui de l'hôtel de ville, pour la collecte bi-annuelle du vieux-fer du Club Optimiste de Valcourt, qui aura lieu samedi le 1er octobre 2022, de 8h à 12h.

ADOPTÉE

336-22-09-06

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET « JE DESSINE MES RÊVES »

ATTENDU la demande du Groupe Média régional Val-Ouest, en collaboration avec monsieur Serge Ferrand, pour la tenue d'une activité d'initiation à la création d'une bande dessinée, activité qui est destinée aux jeunes de la région de Valcourt;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du Groupe Média régional Val-Ouest, en collaboration avec le bédéiste Serge Ferrand, pour un montant de 500 \$ (p.b. 02-190-00-970). Le Comité des commandites souhaite si possible que l'événement soit destiné à un plus grand bassin de jeunes, et non seulement à ceux fréquentant la Maison des jeunes.

ADOPTÉE

337-22-09-06

PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT « BISON EN FÊTE »

ATTENDU la réception de l'invitation à la soirée souper-bénéfice « Le bison en fête », au profit du Centre de répit Théo Vallières;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat de deux billets pour la soirée-bénéfice « Le bison en fête », au coût de 75 \$ chacun, pour des élus de la Ville de Valcourt (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

338-22-09-06

DEMANDE DE GRATUITÉ - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes L'Initiative, pour l'obtention d'un permis gratuit pour la tenue de leur vente de garage annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter d'octroyer gratuitement un permis de vente de garage à la Maison des jeunes L'Initiative, pour la tenue de leur événement de financement annuel, qui aura lieu le samedi 1er octobre 2022.

Les profits amassés serviront de fonds de roulement pour les activités réalisées par le comité des jeunes.

ADOPTÉE

339-22-09-06

DEMANDE DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE VALCOURT

ATTENDU la demande du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt, concernant l'utilisation de la piste cyclable sur le boulevard des Cyprès, pour la pratique du ski à roulette à compter du samedi 10 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la pratique de cette activité soit encadrée, de manière à être exercée de façon sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt, pour l'utilisation de la piste cyclable située sur le boulevard des Cyprès, pour la pratique du ski à roulettes, à compter du samedi 10 septembre 2022, selon l'horaire suivant :

Mardi : De 12h30 à 14h00
Jeudi : De 12h30 à 14h00
Samedi : De 9h00 à 10h30

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Cette acceptation est conditionnelle à ce qu'une signalisation temporaire adéquate soit installée sur les lieux de l'entraînement, afin de garantir la sécurité des jeunes skieurs et du personnel.

ADOPTÉE

340-22-09-06

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 3 - AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 3, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 23 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 3, au montant de 16 596.94 \$ (taxes incluses), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 23 août 2022;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour au et nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 3 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

341-22-09-06

SOUSSION - SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU les demandes de soumissions de gré à gré pour le sel de déglçage pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE la soumission de Sel Warwick inc. en date du 16 août 2022 s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission de Sel Warwick inc. , laquelle date du 16 août 2022, selon les montants suivants :

- Sel de déglçage en vrac Bécancour : 105.00 \$ / unité (120 tonnes)
- Sel traité Warwick en vrac Ste-Catherine : 142.00 \$ l'unité (80 tonnes)

ADOPTÉE

342-22-09-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-01 / PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-01 concernant le déplacement des réservoirs chimiques, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 29 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement concernant le déplacement des réservoirs chimiques, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 29 août 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 2 186.50 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

343-22-09-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-02 / PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-02 concernant le déplacement du réservoir d'huile et de la cheminée de la génératrice existante, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 29 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement concernant le déplacement du réservoir d'huile et de la cheminée de la génératrice existante, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 29 août 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 18 615.12 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

344-22-09-06

OFFRE DE SERVICES - PLANTATION D'ARBRES POUR UNE HAIE D'INTIMITÉ (PLACE DE LA SAMARE)

ATTENDU la soumission de Les Plantations Univert, en date du 26 août 2022, pour la fourniture d'arbres, d'arbustes ainsi que le matériel nécessaire pour faire la plantation;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission de Les Plantations Univert, pour la fourniture d'arbres, d'arbustes et du matériel nécessaire pour faire la plantation, pour un montant de 3 901.90 excluant les taxes applicables (p.b.).

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Des frais additionnels de 2 000 \$ (terre de plantation) et de 1 300 \$ (location d'une pelle pour l'excavation) sont également nécessaires pour compléter le projet.

ADOPTÉE

345-22-09-06

AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA PHASE III DU BOISÉ DU RUISSEAU

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a retenu la proposition de services professionnels de la firme Les Services EXP inc., pour la préparation de plans et devis pour les infrastructures du développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt confirme son engagement à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

346-22-09-06

TRAVAUX DE POMPAGE ET DE STOCKAGE DES BOUES EN GÉOTUBES

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 269-22-07-04 octroyant le contrat de pompage, déshydratation, transport et valorisation des boues des étangs 3 et 4 de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Valcourt à l'entreprise Environnement Terra Vestra;

ATTENDU l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, à l'effet que des travaux de cette nature prévus à l'automne auraient un impact direct sur la faune aquatique de la rivière Noire, notamment sur la reproduction des espèces vivant dans ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reporter la réalisation des travaux au printemps 2023 à compter du 1er avril 2023, tel que mentionné dans l'avis faunique du MELCC. Il est à noter qu'il a été confirmé par l'entrepreneur que le prix de la soumission demeure le même que celui soumis.

ADOPTÉE

347-22-09-06

**OFFRE DE SERVICES - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX
(AGRANDISSEMENT DE L'USINE DU LAC BOWKER)**

ATTENDU l'offre de services de la firme Englobe inc., en date du 02 septembre 2022, pour un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, en chantier et en laboratoire, lors des travaux d'agrandissement de l'usine du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Englobe inc., pour un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, en chantier et en laboratoire (travaux d'agrandissement de l'usine du lac Bowker), pour un montant de 6 852.31 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

348-22-09-06

REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL - RÉGION DU VAL 7

ATTENDU QUE le 23 juin 2022, le Parlement du Canada a modifié la formule de représentation qui détermine le nombre de députés à attribuer à chaque province;

ATTENDU QUE la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec tiendra des audiences publiques afin de recueillir des commentaires des élus et des citoyens des différentes circonscriptions touchées par le redécoupage électoral;

ATTENDU QUE le redécoupage électoral suggéré prévoit que les municipalités de Valcourt, Canton de Valcourt et Maricourt seraient situées dans la circonscription de St-Hyacinthe-Bagot, que la municipalité de Racine serait quant à elle attribuée à la circonscription de Richmond-Arthabaska, et que les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle demeureraient dans la circonscription foncière actuelle, soit celle de Shefford;

ATTENDU QUE la proposition de redécoupage électoral engendre un problème de représentativité des municipalités dites du « Val 7 », qui seraient alors représentées par trois députés différents à la Chambre des communes;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les sept municipalités précitées demeurent dans le même comté, afin d'être en mesure de travailler sur des dossiers communs avec un seul élu, notamment lors des demandes de subventions dans le cadre d'ententes intermunicipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rejeter le redécoupage électoral proposé par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, tel que proposé.

ADOPTÉE

349-22-09-06

LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR L'AVENUE DU PARC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de prolonger la levée partielle et temporaire d'interdiction de stationnement sur l'avenue du Parc, entre l'avenue J.-A.-Bombardier et la rue Place des Lilas, du côté Nord. La durée de stationnement permis dans cette section est de 24h, jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement. L'interdiction de stationner du côté de la piste cyclable demeure toutefois en place.

ADOPTÉE

350-22-09-06

SIGNATURE D'UNE PROMESSE ET D'UN ACTE DE VENTE - LOT NUMÉRO 4 284 561 (PARTIE)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame la directrice générale Karine Boucher, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, la promesse de vente du lot numéro 4 284 561 (partie), ainsi que l'acte de vente en résultant et tout autre document étant relié à cette transaction.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

Initiales du Maire
220
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

351-22-09-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h42.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière